



# RÉSEAU SPÉCIAL

## COMBLEMENT DES POSTES PERMANENTS MÉTIERS

Conscœurs, confrères,

Dès maintenant, deux (2) capsules d'information et un document «AIDE À LA DÉCISION» sont disponibles pour les membres 1500 dans le module «Solution AgiliT» d'Hydro-Québec (et sur la page de notre groupe Facebook 1500).

L'objectif est d'informer les membres 1500 des modifications apportées, à la suite de l'application de notre nouvelle convention collective, ainsi que sur les priorisations des choix de postes et de certaines particularités relatives au comblement de ceux-ci. Ces documents, créés par l'employeur, et validés par le comité de négociation 1500, en collaboration avec le comité FEC, confirment les changements apportés à la convention collective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vos structures régionales sont disponibles si vous avez des questions concernant ce sujet. N'hésitez pas les contacter pour plus de précisions!

Solidairement,

### **SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMBLEMENT DES POSTES PERMANENTS, DE L'INFORMATION ET DES PRÉCISIONS SONT APPORTÉES SUR LES SUJETS SUIVANTS :**

- POSTE VACANT / NON-VACANT
- POSTE RÉEL / FICTIF
- LIÉ PAR SES CHOIX
- CALENDRIER D'AFFICHAGE ET REGROUPEMENT
- HORAIRE DE TRAVAIL
- DATE D'ENTRÉE EN POSTE
- RÉTENTION SUR LE POSTE OBTENU
- ADMISSIBILITÉ
- DROIT DE RETOUR, PÉRIODE PROBATOIRE ET RÉTENTION
- PRIORITÉ DE COMPLEMENT
- SALAIRES
- STATUTS DES POSTES

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

\*la forme masculine utilisée dans ce Réseau désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

**Stéphane Michaud,**  
*Président provincial*

**Sylvain Dubreuil,**  
*Secrétaire général*

/mc